



Faciliter les conditions de circulation des personnes et des biens, en vue d'accroître la compétitivité de l'économie ivoirienne par :

- le renforcement du cadre légal et réglementaire relatif aux infrastructures routières ;
- le renforcement des capacités des acteurs du secteur des infrastructures routières ;
- l'entretien et la réhabilitation des infrastructures routières et ;
- la construction de nouvelles infrastructures routières de qualité.

CADRE NORMATIF

- Décret n°2018-484 du 16 mai 2018** relatif au réaménagement de l'entretien routier à travers l'institution d'un minimum de travaux routiers en régie.
- Adoption le 30 mars 2017 d'une communication relative** au renforcement des sanctions à l'encontre des acteurs de la chaîne de réalisation des travaux routiers coupables de malfaçons ;

PROJETS / PROGRAMMES

- **Programme National de Développement Routier (2012-2015 et 2016-2020) ;**
- **Programme d'entretien routier annuel - entretien périodique des routes en terre et réparations localisées des routes revêtues (point-à-temps depuis 2013).**

RÉSULTATS / RÉALISATIONS

655 km

de routes interurbaines neuves
construites

540 km

de routes interurbaines renforcées (2016 – mai 2020)

245,5 km

de voiries construites

60441 km

de routes en terre reprofilées



25

ponts et ouvrages
d'art construits



1312 km

de routes interurbaines neuves
en cours de construction

748,7 km

de routes interurbaines en cours
de renforcement

11 ponts

et ouvrages d'art en cours
de construction

527,4 km

de voiries en cours de construction

PERSPECTIVES

- ▶ Construction de l'**autoroute Yamoussoukro - Bouaké** d'ici à fin 2021 ;
- ▶ Construction d'ici à fin 2021 des **4^e et 5^e ponts** de la ville d'Abidjan ;
- ▶ Construction de l'**autoroute Songon - Dabou - San Pedro** d'ici à fin 2025 ;
- ▶ Construction des **échangeurs du carrefour Akwaba et des 3 échangeurs du boulevard Mitterrand** d'ici à fin 2025.